



# Droit de vivre en famille : regroupement familial et réunification familiale

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Améliorer la qualité de l'information proposée et renforcer l'efficacité de l'accompagnement juridique de l'étranger pour la reconnaissance de son droit à vivre en famille par :
- ▶ La définition et la distinction des procédures de regroupement familial et de réunification familiale et la maîtrise de leurs conditions d'obtention ;
- ▶ L'identification des voies et délais de recours en cas de refus de regroupement familial ou de refus de visa et la capacité à aider le demandeur à exercer son droit de recours ;
- ▶ La connaissance des conséquences d'un regroupement familial « sur place » sur le droit au séjour et les droits sociaux et la capacité à évaluer correctement les possibilités de régularisation des personnes entrées hors regroupement familial.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- ▶ Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- ▶ Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

## MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

### Modalités de positionnement :

- ▶ Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- ▶ Autopositionnement sur des compétences.
- ▶ Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

### Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- ▶ En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- ▶ Évaluation de la satisfaction à chaud.
- ▶ Évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- ▶ Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

## MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- ▶ L'accord hiérarchique est nécessaire.
- ▶ Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- ▶ Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

## Formation présentielle

**Durée : 7 heures**

### PUBLIC

Professionnels chargés de l'accompagnement juridique d'usagers de nationalité étrangère

### PRÉ-REQUIS

Être en poste depuis plus de 6 mois avec une expérience dans l'accompagnement juridique  
Avoir suivi les formations « Les fondamentaux du droit d'asile » et « Les fondamentaux du droit des étrangers »

### INTERVENANT

Formateur expert dans le domaine de l'asile

### LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris  
Sessions intra : selon demande

### TARIF

Nous consulter

### CONTACT

ihc@batigere.fr  
03 87 39 57 03

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 1

## 1. Champs d'application et conditions du regroupement et de la réunification

- ▶ Constitution de la demande, pièces à fournir, dépôt et instruction
- ▶ Déroulement des différentes procédures et connaissance des acteurs impliqués
- ▶ Voies et délais de recours en cas de rejet de la demande par l'administration et/ou en cas de refus de visa par l'autorité consulaire
- ▶ Démarches à accomplir une fois la famille arrivée en France : VLS-TS, 1ère délivrance d'un titre de séjour, droits sociaux, renouvellement et pérennisation du séjour
- ▶ Possibilité de régularisation des personnes entrées hors du regroupement familial et conséquences juridiques d'un regroupement familial « sur place »